Informations pratiques



Généralités

- Le numéro d'immatriculation du véhicule est enregistré et actif pour la vérification du stationnement.
- Possibilité de stationner « sans argent liquide, sans ticket et sans souci » grâce à l'application **parking**pay.

Définition de zones tarifaires

- Les parkings sont divisés en différentes zones tarifaires (plan disponible sur le site internet **www.st-maurice.ch**).
- Chaque zone prévoit une période de stationnement gratuite (entre 30 minutes et 2 heures en fonction de la zone).
- Cette période de stationnement doit en tous les cas être validée au parcmètre ou par l'enclenchement de la procédure de stationnement sur l'application **parking**pay.
- En soirée, la nuit, le dimanche, les jours fériés ainsi qu'entre 12h00 et 13h30, le stationnement est gratuit, excepté en parking souterrain.

Vignettes

- Toute personne domiciliée ou travaillant à Saint-Maurice peut prétendre à une vignette, en fonction de son lieu de domicile et/ou de travail et de la zone tarifaire, **dans la limite des quotas disponibles**.
- Pour les travailleurs, le lieu d'habitation doit être situé à plus de 750m. (à vol d'oiseau) du lieu de travail. Par ailleurs, tous les habitants de Saint-Maurice bénéficient du tarif « domicilié » et peuvent prétendre à l'obtention d'une vignette, indépendamment de leur lieu d'habitation.
- Le nombre de vignettes par secteur est limité, elles sont attribuées selon la règle du « premier arrivé, premier servi ».
- Une vignette n'assure pas la disponibilité d'une place ni n'est affectée à une place précise ; elle n'est pas transmissible (rattachée à un numéro d'immatriculation).

Comment puis-je obtenir une vignette ?

Les vignettes peuvent-être commandées en ligne : via l'application **parking**pay ou via le site **parking**pay.ch

Selon la procédure suivante:

1. Créer un compte **parking**pay et le créditer.
2. Commander une vignette en remplissant le formulaire de demande en ligne.
3. Validation de la demande par l'Administration communale de Saint-Maurice (vérification des informations d'attribution).
4. Une fois la demande validée et l'achat confirmé, un débit direct sera opéré sur le moyen de paiement désigné lors de la création du compte.

Saint-Maurice

Commune de Saint-Maurice
Chemin de la Tuilerie 3 - 1890 Saint-Maurice
Tél. 024 486 60 60 - administration@st-maurice.ch - www.st-maurice.ch

Saint-Maurice

Concept de stationnement

Pour un centre-ville dynamique

www.st-maurice.ch

Saint-Maurice

Route du Léman
Promenade Roger Udriot
Promenade du Mauvoisin
Route du Chablais
Rue de la Tannerie
Rue du Glarier
Rue Saint-François
Grand-Rue
Avenue d'Agaune
Avenue des Terreaux
Chemin de la Iliaire
Route des Iles
Avenue du Midi
Avenue du Simplon
Chemin des Iles
Passage du Salentin
Route du Simplon
Rue C.-F. De Rivaz
Rue Saint-Sigismond
Rue du Chanoine Broquet
Place de la Gare
Avenue de Beaulieu
Rue du Catogne
Rue de la Cime de l'Est
Chemin du Levant
Avenue de Vérolliez
Vers Pré
Vers St-Amé
Route de la Borette

Mex

Route du Câble
Route de la Rapette
Route des Carroz
Route des Barrages

emplacements parcmètres — places PMR

		Tarification JOUR (8h00-19h00)	Tarification NUIT (19h00-8h00)	Vignette domicilié	Vignette non-domicilié
1	Glarier - Lavigerie	1h gratuit, 1.–/h jusqu'à 4h puis 2.–/h (gratuit entre 12h00 et 13h30)	gratuit, sans limite de temps	CHF 35.-/mois ou CHF 350.-/an	CHF 60.-/mois ou CHF 600.-/an
2	Condémines	1h gratuit, 1.–/h jusqu'à 4h puis 2.–/h (gratuit entre 12h00 et 13h30)	gratuit, sans limite de temps	CHF 35.-/mois ou CHF 350.-/an	CHF 60.-/mois ou CHF 600.-/an
3	Coop	gratuit, max 1h (entre 8h00-11h30 et 13h30-19h00)	gratuit, sans limite de temps	–	–
4	A9	2h gratuit, 1.–/h jusqu'à 3h puis 2.–/h, forfait journalier de 8.– (gratuit entre 12h00 et 13h30)	gratuit, sans limite de temps	CHF 35.-/mois ou CHF 350.-/an	CHF 60.-/mois ou CHF 600.-/an
5	St-Laurent - Midi supérieur - Broquet	1h gratuit, 1.–/h jusqu'à 4h puis 2.–/h (gratuit entre 12h00 et 13h30)	gratuit, sans limite de temps	CHF 35.-/mois ou CHF 350.-/an	CHF 60.-/mois ou CHF 600.-/an
6	Av. du Midi inférieur - Av. du Simplon	gratuit, max 1h (entre 8h00-11h30 et 13h30-19h00)	gratuit, sans limite de temps	CHF 35.-/mois ou CHF 350.-/an	CHF 60.-/mois ou CHF 600.-/an
7	Val-de-Marne souterrain (1er SS)	30' gratuit, 1h = 50ct, 2h = 1.50, 3h = 3.50, 4h = 6.50, max 4h	50ct/h	CHF 45.-/mois ou CHF 450.-/an valable uniquement de 17h à 8h	–
8	Château + P2	2h gratuit, 1.–/h jusqu'à 4h, puis 2.–/h (gratuit entre 12h00 et 13h30)	gratuit, sans limite de temps	–	–
9	Centre-ville	30' gratuit, 1h = 50ct, 2h = 1.50, 3h = 3.50, 4h = 6.50, max 4h (gratuit entre 12h00 et 13h30)	gratuit, sans limite de temps	–	–
10	Mauvoisin (covoiturage)	2h gratuit, 1.–/h jusqu'à 3h puis 2.–/h, forfait journalier de 8.– (gratuit entre 12h00 et 13h30)	gratuit, sans limite de temps	CHF 25.-/mois ou CHF 250.-/an	CHF 35.-/mois ou CHF 350.-/an
12	Vers-Pré	2h gratuit, 1.–/h jusqu'à 3h puis 2.–/h, forfait journalier de 8.– (gratuit entre 12h00 et 13h30)	gratuit, sans limite de temps	CHF 35.-/mois ou CHF 350.-/an	CHF 60.-/mois ou CHF 600.-/an
13	Perris	gratuit, max 3h (entre 8h00-11h30 et 13h30-19h00)	gratuit, sans limite de temps	CHF 25.-/mois ou CHF 250.-/an	CHF 35.-/mois ou CHF 350.-/an
14	Cime-de-l'Est	2h gratuit, 1.–/h jusqu'à 3h puis 2.–/h, forfait journalier de 8.– (gratuit entre 12h et 13h30)	gratuit, sans limite de temps	CHF 35.-/mois ou CHF 350.-/an	CHF 60.-/mois ou CHF 600.-/an
15	Mex	gratuit, max. 48h	gratuit, max. 48h	CHF 300.-/an	-

Saint-Maurice

parkingpay

Valable dès le 01.12.2026